



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2018

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 10 Avril 2018

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjointes,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 17 AVRIL 2018 à 18 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibérations

- Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2018,
- Détermination des ratios pour les avancements de grade suite avis favorable du Comité Technique,
- Mise à disposition du technicien voirie/urbanisme de la CCPSP aux communes adhérentes.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE DIX HUIT**, le **DIX-SEPT** du mois d'**AVRIL** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 10 avril 2018 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **08**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2^{ème} adjoint

Mme CAILLARD, RAFFRAY, ROUCHON

MM. LONGUET, PACE

Mme VEDRINES, secrétaire

Absent excusé : M. de MONTBRON

Procuration:

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 mars 2018.

Délibérations

- ✓ Présentation et vote du budget primitif 2018
- ✓ Détermination des ratios pour les avancements de grade suite à avis favorable du Comité technique
- ✓ Mise à disposition du technicien voirie de la CCPSP aux communes adhérentes.

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 35.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2018-10 Présentation et vote du budget primitif 2018.

Mme VEDRINES rappelle aux conseillers les principes généraux d'élaboration d'un budget communal, ainsi que les mécanismes comptables d'équilibre du budget et d'articulation entre budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Puis Mme VEDRINES donne lecture et explications détaillées des différentes dépenses et recettes prévues.

La synthèse de la prévision budgétaire s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	370 900,00	215 046,92
Report 2017 de la section de fonctionnement		155 853,08
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	370 900,00	370 900,00
Crédits d'investissement	54 549,15	103 800,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 860,00	
Report 2017 de la section d'investissement	46 390,85	
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	103 800,00	103 800,00
TOTAL DU BUDGET 2018	474 700,00	474 700,00

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'élaboration du budget prévisionnel 2018.

VOTANTS : 08	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2018-11 Détermination des ratios pour les avancements de grade suite à avis favorable du Comité technique.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 mars 2018, Madame le Maire propose de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE AVANCEMENT	RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE	100 %
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	100 %

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil :

VOTANTS : 08	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2018-12 Mise à disposition du technicien voirie de la CCPSP aux communes adhérentes.

Madame le Maire explique au Conseil que suite à l'embauche d'un technicien voirie par la Communauté de communes Portes Sud Périgord, cette dernière a proposé une mise à disposition de ce technicien auprès des communes pour avis et expertise voirie.

Le montant de la participation financière s'établit comme suit : 0,5€/habitant et 43€/km de voirie communale, ce qui représente un total annuel de 689,42€.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil :

VOTANTS : 08	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

- ✓ Commission sécurité (salle des fêtes) le 26 avril 2018.
- ✓ Repas des voisins le 22 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.